



CQPM • Dessinateur d'études industrielles



Conception industrielle - Bureau d'étude

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

A partir du projet du concepteur, le dessinateur d'études industrielles élabore des plans, schémas et nomenclatures de produits, ensembles ou sous-ensembles pour les fournir aux utilisateurs qui peuvent être, selon la demande initiale, des clients internes ou externes. Il peut s'agir de services support internes à l'entreprise (méthodes, industrialisation, production, maintenance, exploitation...) ou externes (clients utilisateurs, donneurs d'ordre, sous-traitants...).

Il constitue également des dossiers d'études industrielles, composés de tous les documents utilisables pour l'ensemble des étapes liées au cycle de vie du produit, de sa phase de fabrication à sa phase de recyclage en passant par la phase d'utilisation. Ces dossiers d'études industrielles sont généralement constitués à partir d'un cahier des charges, de schémas fonctionnels, d'une pré-étude de produit, ensemble ou sous-ensemble, pour des biens d'équipement, des produits industriels, des structures, à partir des consignes et instructions qui lui sont fournies.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La production de dessins industriels
- La constitution d'un dossier d'études industrielle





COMPÉTENCES

- Élaborer tout ou partie de la maquette numérique d'un produit, ensemble ou sous-ensemble en 3D
- Réaliser un dessin d'ensemble avec sa nomenclature
- Réaliser des dessins de détail avecleurs cotations
- Etudier et exploiter la documentation technique
- Réaliser undossier d'études industrielles

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution profesionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Niveau: 4

N° Cert.: 1988 0002 R

État : Active

RNCP: RNCP41334

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- CPF
- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A

Par la Validation des Acquis de l'Expérience

- Période de Professionnalisation
- Plan de formation
- CPF
- Congé VAE